



Naturalisation étant au chômage partiel

Par **Ilisiana Rocha**, le **05/09/2017** à **21:26**

Bonjour,

Je viens vers vous car, je suis en France depuis 2004, régularisée avec une carte de résidente depuis 2014. Deux enfants nés en France aussi (11 et 9 ans) . En cdi depuis 2008, mes trois contrats faisait le smic. En mars dernier je passe a mi temps car un de mes patron m'a licencié, contrat que a duré 9ans, comme ses enfants sont grands(je fais aide à domicile-garde d'enfants). Suite à ce licenciement mon salaire est tombé a mi-smic et je suis au pôle emploi indemnisé. Maintenant, je vais constituer ma demande de nationalité et je me suis demandé que le fait d'être au travail a mi temps et chômage a cause de la fin de mon contrat ne pose pas de problèmes pour ma demande.

Merci pour vos réponses .

Par **youris**, le **06/09/2017** à **10:47**

bonjour,

" L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

Toutefois, elle est appréciée sur l'ensemble de la carrière professionnelle et pas uniquement sur votre situation précise au moment de votre demande.

La nature du contrat de travail (CDD, contrats d'intérim) ne constitue pas un obstacle en soi dès lors que l'activité permet de disposer de ressources suffisantes et stables."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

la préfecture va vérifier si vous disposez de ressources stables et suffisantes.

elle peut ou pas décider d'un ajournement selon votre situation.

en particulier si vous êtes mariés et que votre conjoint a des revenus suffisants.

salutations